



Stationnement, mode d'emploi

Conférence de presse
22 octobre 2013



SOMMAIRE

1] Vrai/faux : une mise au point sur différentes idées reçues qui ont circulé sur le stationnement

2] Une nouvelle campagne de communication

3] La mise en place de la zone bleue dans les quartiers Marracq et Arènes différée



VRAI et FAUX**« PARKING PAYANT EN CENTRE VILLE
ENTRE MIDI ET 14 H »**

- Instauré en 2005, le stationnement payant entre midi et 14 h est compensé en partie par l'heure de stationnement gratuite dans tous les parcs de voirie proches du centre-ville (sauf De Gaulle).
- Il permet de libérer des places sur voirie dans ce créneau horaire à un moment où la demande de stationnement est forte.

CONTRE-PRODUCTIF**« DEMANDE DE GRATUITE TOUS LES SAMEDIS »**

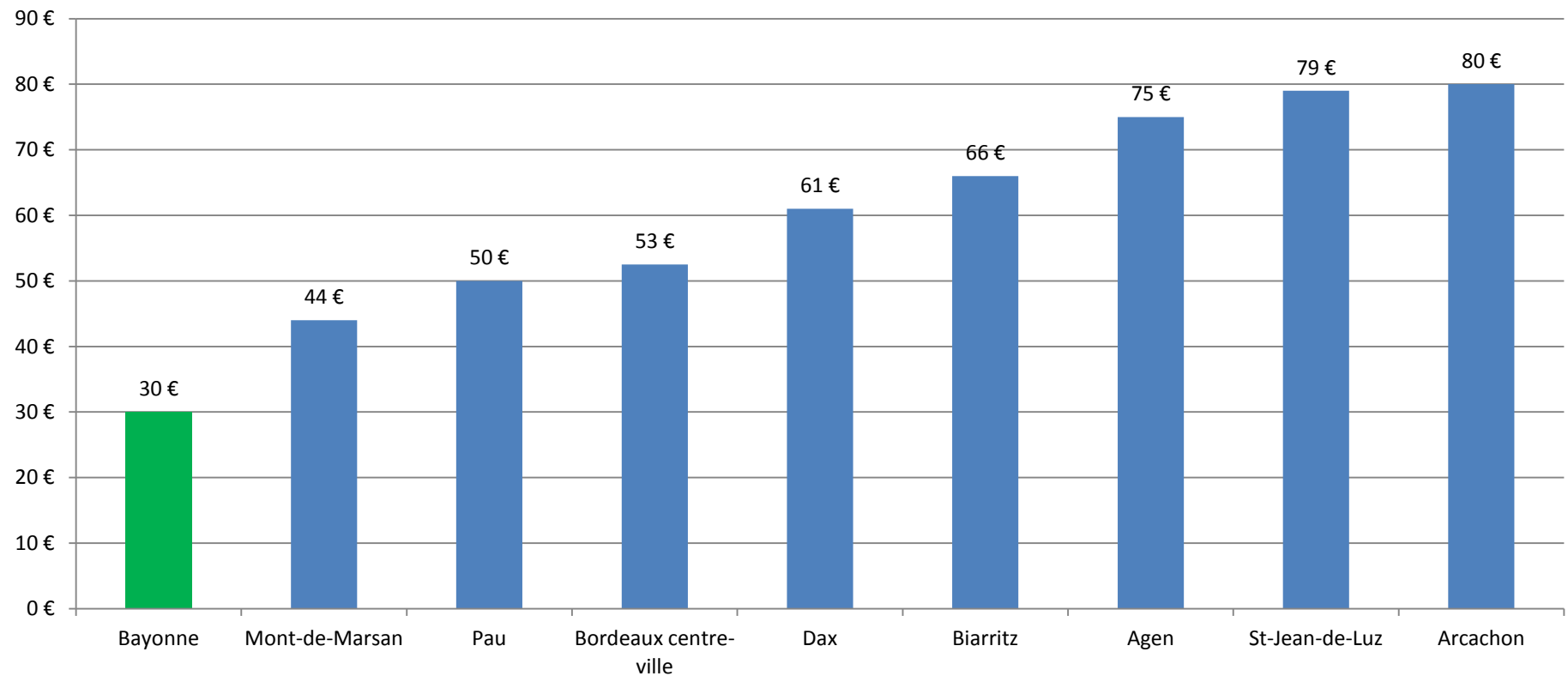
- L'expérience montre que cette mesure est contre-productive puisque des véhicules restent stationnés toute la journée empêchant les clients de se garer.



- Les tarifs bayonnais sont particulièrement modérés.

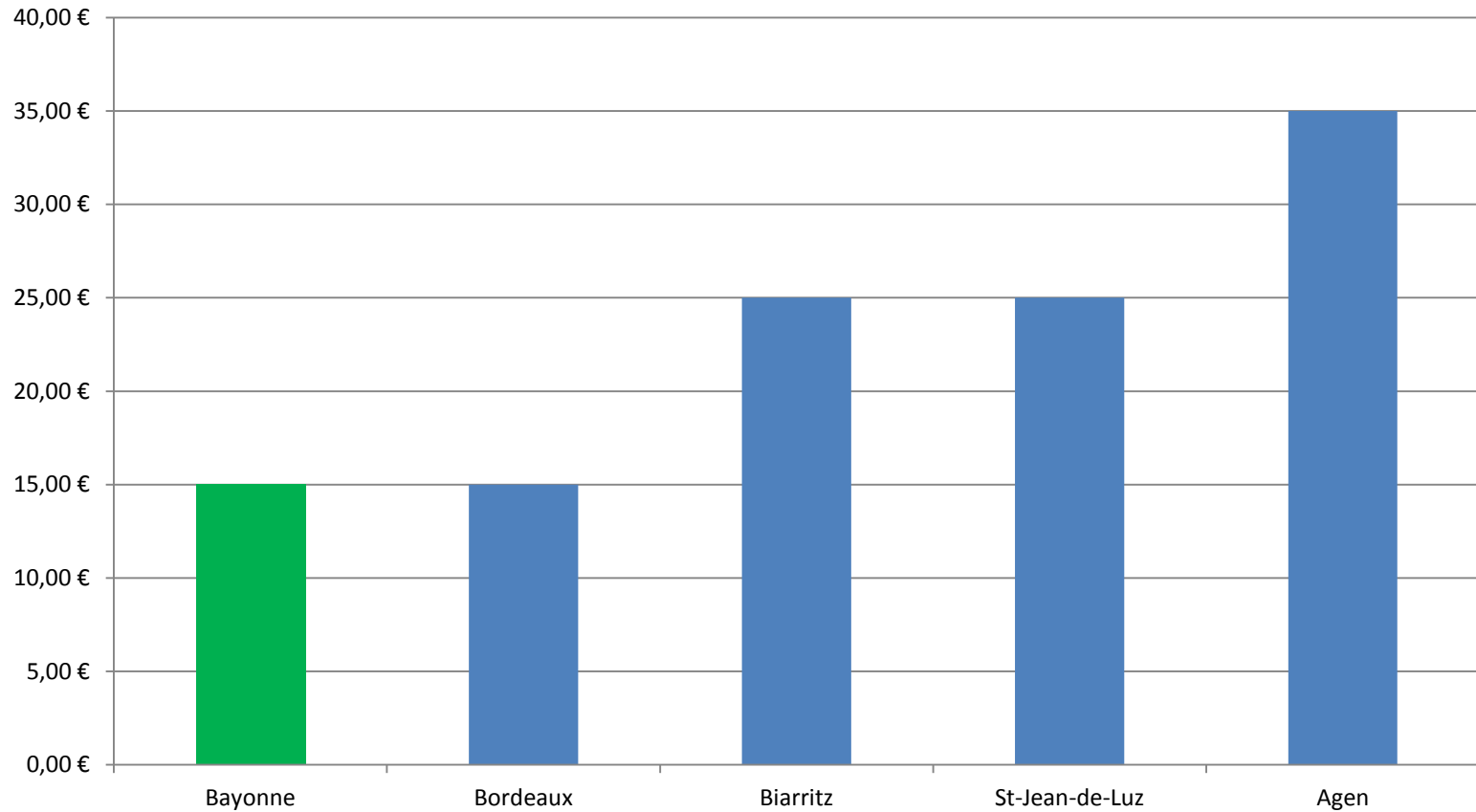
Comparaison avec les villes d'Aquitaine

Tarifs mensuels des abonnements résidents dans les parcs de stationnement couverts



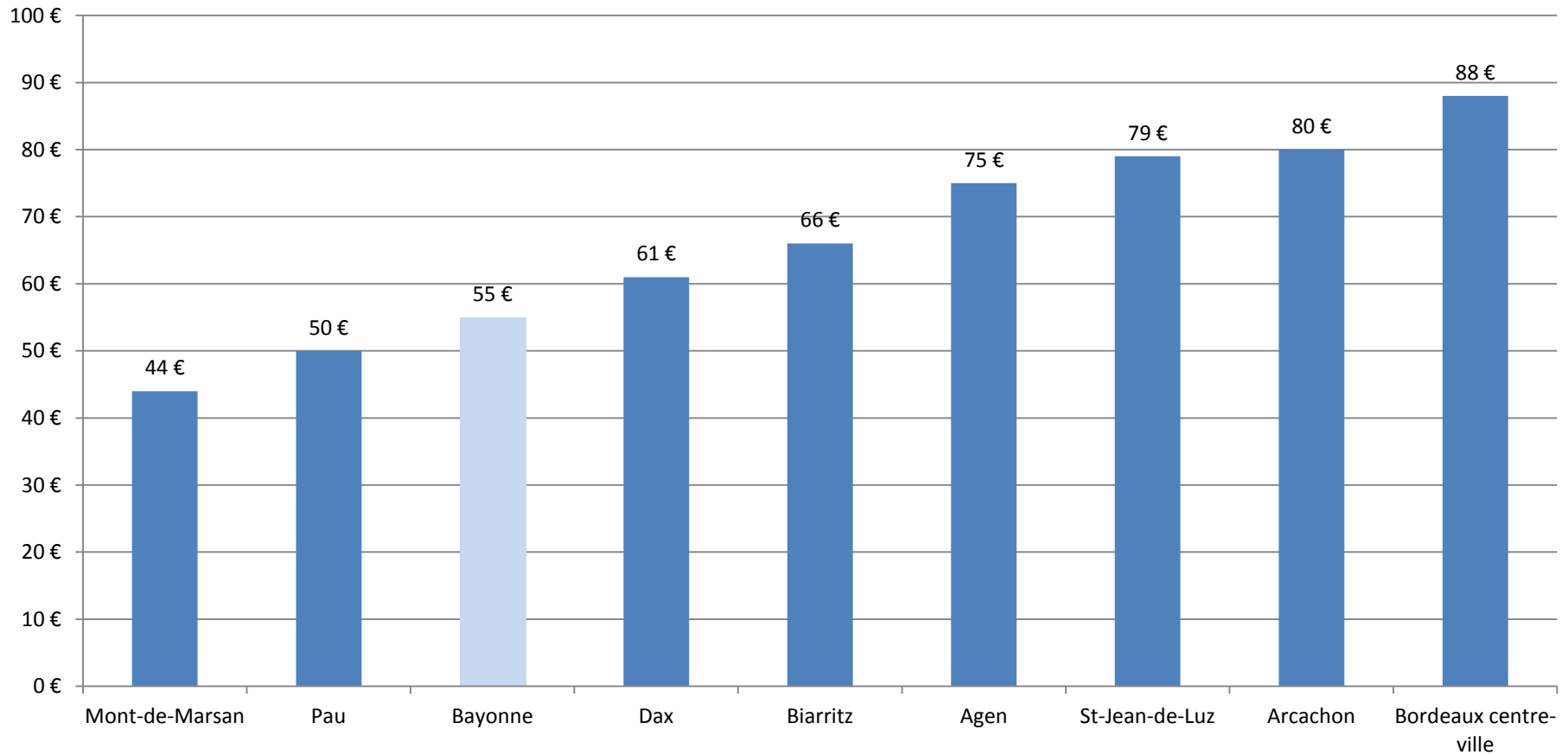
Comparaison avec les villes d'Aquitaine

Tarifs de l'abonnement mensuel en voirie pour les résidents



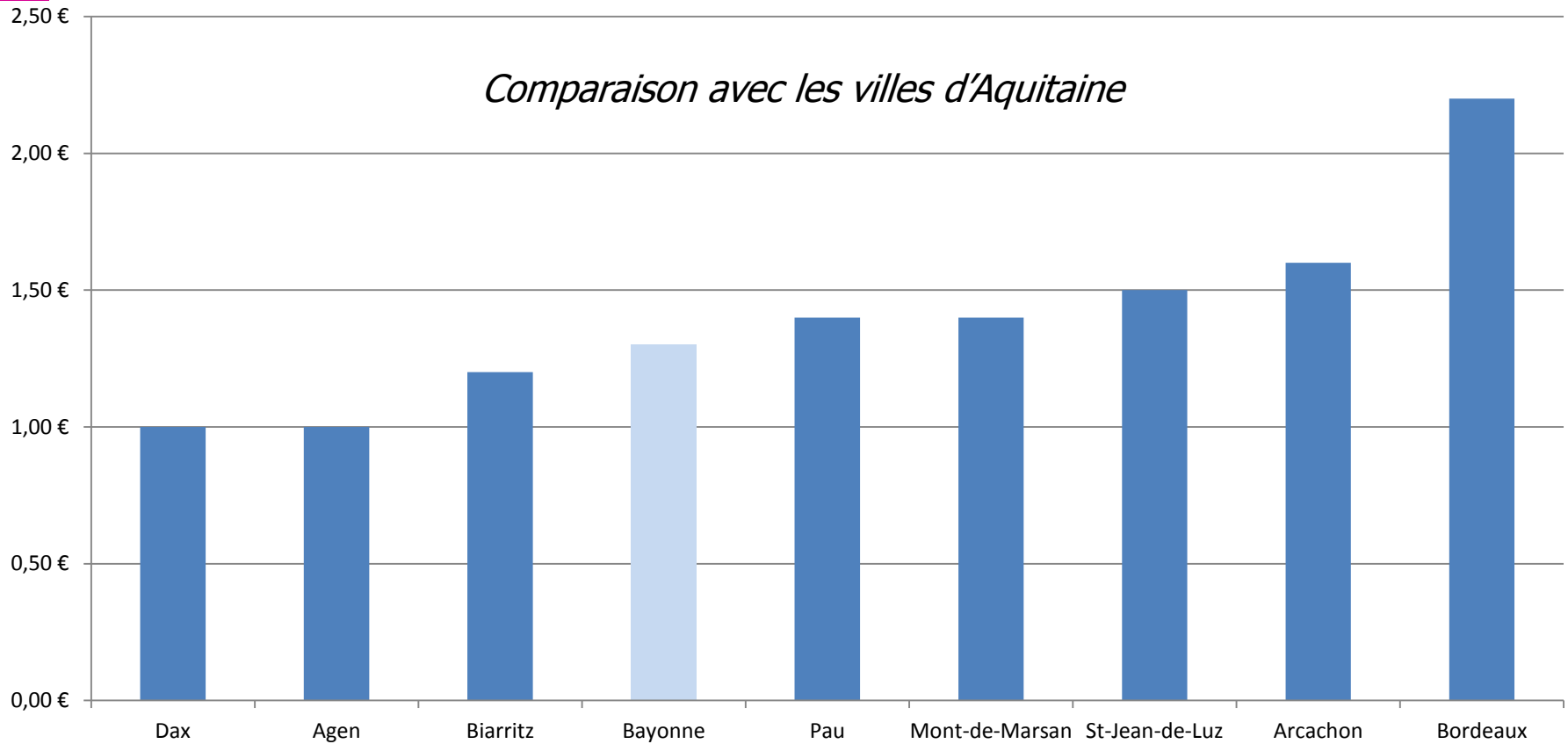
Comparaison avec les villes d'Aquitaine

Tarifs mensuels des abonnements non résidents dans les parcs de stationnement couverts



« RACKET DU STATIONNEMENT »

Tarif de la première heure du stationnement de voirie



Nota bene : à Bayonne, avec la carte ville, la première demi-heure étant gratuite, la première heure de stationnement sur voirie revient à 0,50€

VRAI**« LES AGENTS VERBALISATEURS PASSENT A 9 H 02 »**

- C'est normal puisque le stationnement est payant à partir de 8 H 30.

FAUX**« L'AMENDE A 17 € TROP FREQUENTE »**

- Il n'y a d'amende que pour les contrevenants.
- La Ville préfère que les usagers payent leur stationnement. Elle n'a pas de « politique de chiffre » en matière tarifaire.
- Seul un quart des contrevenants est sanctionné
- Le tarif est fixé à l'échelon national. Il reste peu dissuasif comparé à d'autres pays.

FAUX**« ON N'A MÊME PAS 10 MIN POUR ALLER CHERCHER UN TICKET »**

- Avec plus de 100 horodateurs dans le centre-ville, il y en a toujours un à moins d'une minute.



VRAI MAIS...**« DES PARCS GRATUITS EN CENTRE VILLE »**

- Il en existe bien. Ex : Lauga, Tennis, Mousserolles
- Mais les parkings gratuits abritent des voitures qui ne bougent pas, ou qui arrivent très tôt le matin pour repartir tard le soir, et neutralisent donc des places qui seraient utiles pour le commerce.

VRAI**« GLAIN ET BOUFLERS DEVENUS PAYANTS »**

- On y trouve désormais des places disponibles pour les chalands
- Le parking Boufflers était payant depuis 2005.



**VRAI et
FAUX****« QUAND IL Y A UN MATCH,
ON PEUT SE GARER N'IMPORTE OU »**

- Le stationnement est interdit autour du stade par l'installation de mobilier urbain.
- Présence de la Police municipale.
- Le parc Paulmy à 1 euro les jours de match, à quelques pas du stade et du centre-ville, bénéficie à tous : supporters et chalands.
- Ticket de bus à 1 € aller/retour sur présentation du billet du match (soit 50% de réduction sur les lignes Chronoplus).
- L'action publique est limitée du fait de ces manifestations hors normes mais ponctuelles (une vingtaine de matches par an, la plupart du temps en soirée)
- Des retombées économiques évidentes pour le centre-ville



VRAI**« OUVERTURE DES PARCS SOUTERRAINS LE DIMANCHE,
SURTOUT EN DECEMBRE »**

- Depuis deux ans, les parcs couverts Paulmy, Tour-de-Sault et Sainte-Claire sont ouverts les dimanches du mois de décembre, à l'occasion des fêtes de fin d'année car les commerces sont ouverts.
- Le reste de l'année, le stationnement gratuit partout le dimanche sur la voirie ou dans les parkings à barrières suffit à satisfaire la demande.



« J'AI STATIONNE 15 MIN SUR LE PARKING DE GAULLE POUR ACHETER DES PATISSERIES ET J'AI DÛ PAYER 1,20 € »

VRAI MAIS...

- Pour effectuer une course rapide il est possible de bénéficier :
 - d'une heure gratuite dans tous les parkings couverts et de surface à barrière (sauf De Gaulle) ;
 - d'une demi-heure heure gratuite en voirie une fois par jour avec la carte ville.



VR

« TOUT (la faiblesse de l'activité commerciale) N'EST PAS LA FAUTE DU STATIONNEMENT ET DE LA MAIRIE »

- La crise économique.
- L'évolution du comportement d'achat des consommateurs.
- Pour promouvoir le commerce, il faut un nécessaire travail de partenariat entre l'Office de commerce et de l'Artisanat et l'Union commerciale.



**VRAI et
FAUX****« COMMUNICATION INSUFFISANTE »**

▪ Des communications sont régulièrement réalisées et fonctionnent (ex : carte résident):

- Diffusion de dépliants sur l'offre de stationnement ;
- Campagnes d'affichage ;
- Signalétique visible à l'entrée des parcs de stationnement ;
- Magazine municipal, site internet, Facebook ;
- Dossiers, conférences et communiqués de presse.

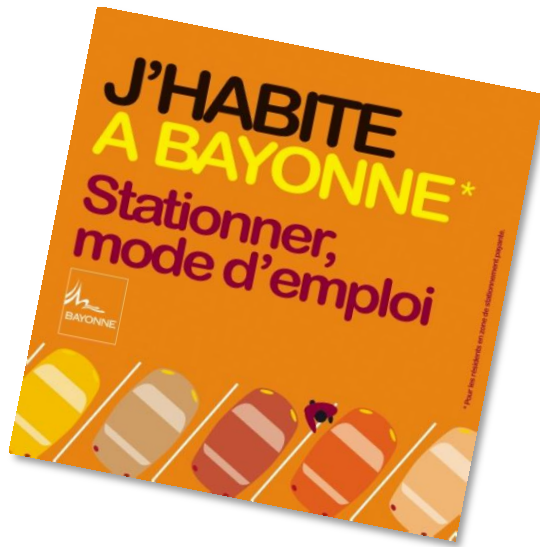
Il est nécessaire de s'informer et de relayer l'information, d'où une nouvelle campagne de communication...



- 3 dépliants d'information.

La Ville de Bayonne met en place une campagne de communication sur le stationnement en centre-ville.

Elle édite et diffuse trois dépliants qui présentent les meilleures offres de stationnement selon que l'on est résident, que l'on travaille en ville ou que l'on vient effectuer ses achats dans les commerces bayonnais.



- Une campagne d'information dans les médias.

**1 HEURE
GRATUITE**
dans tous les
PARKINGS*

**J'ACHÈTE
A BAYONNE**
Stationner,
mode d'emploi

BAYONNE
05 59 46 63 50
bayonne.fr

* 1^{ère} heure gratuite dans tous les parkings couverts et de surface à barrières (sauf de Gaulle)

**15€
par mois***

**J'HABITE
A BAYONNE***
Stationner,
mode d'emploi

BAYONNE
05 59 46 63 50
bayonne.fr

* Pour les détenteurs de la carte résident. Abonnements dans les parkings couverts pour 30 €.

**1€
par jour***

**JE TRAVAILLE
A BAYONNE**
Stationner,
mode d'emploi

BAYONNE
05 59 46 63 50
bayonne.fr

* A partir d'1€ par jour dans certains parkings de surface à barrières

Presse écrite, radio

- Une campagne d'affichage (panneaux Decaux).



- Une information spécifique aux commerçants (courrier d'information envoyé à tous les commerçants et artisans avec les trois dépliants).



- La mise en œuvre du stationnement en Zone bleue sur l'ensemble du quartier de Marracq et dans le quartier des Arènes est différée.



- Seul le parking du Trinquet moderne sera en zone bleue à compter du 4 novembre 2013. Il s'agit d'un établissement ouvert au public et pour lequel on ne trouve plus aujourd'hui aucune place de stationnement libre.

